

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'enlèvement des ordures ménagères

Exercice 2024



SMICTOM de la Région de Saverne
10 rue du Zornhoff - 67 700 SAVERNE
03 88 02 21 80 - smictom@smictomdesaverne.fr
www.smictomdesaverne.fr

Sommaire

1. LA GESTION DES DECHETS	3
1.1. Présentation générale.....	3
1.2. Organisation du Smictom	5
1.3. Organisation des collectes et du traitement	5
1.4. Mise en œuvre de la redevance incitative.....	8
1.5. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).....	15
1.6. Actions de communication	19
1.7. Appel à projet GEBIODEC	20
1.8. Collectes et traitement - Faits marquants 2024	23
1.9. Orientations pour 2025	25
2. INDICATEURS TECHNIQUES.....	26
2.1. Quantités de déchets collectées en 2024 sur le SMICTOM	26
2.2. Collecte sélective en porte-à-porte et refus de tri	28
2.3. Collecte du verre.....	28
2.4. Collecte des déchets occasionnels en déchèterie	28
2.5. Kilomètres parcourus pour les collectes	31
3. TRAITEMENT	31
4. INDICATEURS FINANCIERS.....	32
4.1. Analyse des coûts.....	32
4.2. Modalités de financement	32
4.3. Structure générale des dépenses et recettes.....	33
4.4. Dépenses et recettes liées au SMITOM.....	33
4.5. Principales recettes	35
4.6. Principales prestations rémunérées à des entreprises	35

Préambule

Conformément au Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 et de l'annexe XIII, définissant les indicateurs à communiquer, il est rappelé que l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux présidents des Etablissements Publics à Caractère Intercommunal (EPCI) de présenter à leur assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Celui-ci est destiné à être porté à connaissance et information des usagers.

1. LA GESTION DES DECHETS

1.1. Présentation générale

Coordonnées

Nom : Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des déchets de la Région de Saverne : dénommé **SMICTOM de la région de SAVERNE**

Coordonnées : 10 rue du Zornhoff, 67 700 SAVERNE, 03 88 02 21 80

smictom@smictomdesaverne.fr - **Site internet :** www.smictomdesaverne.fr

Compétences

Compétence du Smictom : gestion des déchets ménagers et assimilés.

- ✓ Fourniture et maintenance des bacs de collecte
- ✓ Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)
- ✓ Collecte, tri des emballages et papiers recyclables (TRI)
- ✓ Collecte sélective du verre
- ✓ Enlèvement des encombrants à la demande
- ✓ Exploitation des déchèteries fixes et mobiles
- ✓ Transport de l'ensemble des déchets vers les sites de traitement
- ✓ Traitement des déchets : SMITOM Haguenau – Saverne et prestataires
- ✓ Communication et sensibilisation à la prévention et au tri des déchets

Composition du syndicat

Les collectivités adhérentes :

- ✓ Communauté de communes du Pays de Saverne (CCPS)
- ✓ Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP)
- ✓ Jetterswiller, Knoersheim, Zehnacker, de la Communauté de communes Mossig et Vignoble

soit au total **62 458 habitants** (données INSEE à prendre en compte pour 2024), en baisse par rapport à 2023 (62 875 habitants).

Communes desservies par le SMICTOM et nombre d'habitants par commune.

COMMUNE	Population totale 2024	COMMUNE	Population totale 2024
ALTENHEIM	230	NEUWILLER-LES-SAVERNE	1111
BISCHHOLTZ	251	NIEDERSOULTZBACH	301
BOSELSHAUSEN	179	OBERMODERN	1789
BOUXWILLER	3785	OBERSOULTZBACH	397
BUSWILLER	291	OTTERSTHAL	841
DETTWILLER	2603	OTTERSWILLER	1333
DIMBSTHAL	336	PETERSBACH	688
DOSENHEIM/ZINZEL	1072	PFALZWEYER	328
ECKARTSWILLER	424	PRINTZHEIM	207
ERCKARTSWILLER	294	PUBERG	346
ERNOLSHEIM	607	REINHARDSMUNSTER	446
ESCHBOURG	468	REIPERTSWILLER	855
FRIEDOLSHEIM	272	REUTENBOURG	401
FROHMUHL	160	RINGENDORF	479
FURCHHAUSEN	405	ROSTEIG	483
GOTTENHOUSE	379	SAESSOLSHEIM	606
GOTTESHEIM	356	SAINT JEAN SAVERNE	549
HAEGEN	665	SAVERNE	11563
HATTMATT	636	SCHALKENDORF	342
HENGWILLER	198	SCHILLERSDORF	425
HINSBOURG	121	SCHOENBOURG	377
INGWILLER	4032	SCHWENHEIM	761
JETTERSWILLER	190	SINGRIST	474
KIRRWILLER	543	SPARBACH	246
KLEINGOEFT	162	STEINBOURG	1959
KNOERSHEIM	190	STRUTH	222
LANDERSHEIM	193	THAL MARMOUTIER	848
LA PETITE PIERRE	608	TIEFFENBACH	247
LICHTENBERG	540	UTTWILLER	159
LITTENHEIM	301	WALDOLWISHEIM	566
LOCHWILLER	394	WEINBOURG	469
LOHR	479	WEITERSWILLER	522
LUPSTEIN	840	WESTHOUSE MARMOUTIER	367
MAENNOLSHEIM	244	WIMMENAU	1072
MARMOUTIER	2734	WINGEN SUR MODER	1592
MENCHHOFFEN	616	WOLSCHEIM	317
MONSWILLER	2028	ZEHNACKER	256
MULHAUSEN	445	ZITTERSHEIM	243

1.2. Organisation du Smictom

Statut : le Smictom est un syndicat mixte fermé.

Le Bureau du Smictom est composé du Président, de 4 Vice-Présidents et de 4 assesseurs.

Le Comité Directeur comprend 27 délégués titulaires désignés par les conseils communautaires des collectivités adhérentes. Il se réunit au minimum une fois par trimestre.

Le Smictom emploie **13 agents** (représentant 12,3 équivalents temps plein en 2024)

- ✓ 1 directeur/ingénieur,
- ✓ 1 chargée de mission prévention et biodéchets,
- ✓ 1 chargée de communication,
- ✓ 1 gestionnaire administrative rh et compta
- ✓ 1 gestionnaire administrative compta et facturation,
- ✓ 1 gestionnaire administrative déchèteries,
- ✓ 3 agents administratifs d'accueil et de gestion de la relation usagers,
- ✓ 2 ambassadrices du tri et de la prévention,
- ✓ 1 maître composteur
- ✓ 1 agent de prévention ressources végétales

1.3. Organisation des collectes et du traitement

Modalités de collecte des déchets ménagers et assimilés

Type de déchet	Contenant	Mode de collecte	Fréquence de collecte
Ordures ménagères résiduelles	Bacs hermétiques à couvercles orange	Porte-à-porte	Collecte hebdomadaire (C1) : Bouxwiller, Ingwiller, Saverne Tous les quinze jours pour toutes les autres communes (C0,5)
Biodéchets des ménages	Bacs 240 litres dans abribacs	Apport volontaire	Collecte bi-hebdomadaire
Collecte sélective des emballages recyclables et papiers	Bacs hermétiques à couvercles jaune	Porte-à-porte	Collecte tous les quinze jours
Verre	Conteneurs d'apport volontaire	Apport volontaire	7/7
Déchets encombrants et spécifiques	3 déchèteries fixes 5 déchèteries mobiles	Apport volontaire	Aux horaires d'ouverture

L'ensemble des services opérationnels de collecte et de gestion des déchèteries est confié à un prestataire de services, dans le cadre de l'attribution de marchés publics pour la période 2022-2028 ; pour les prestations suivantes :

- ✓ fourniture et maintenance du parc des bacs de collecte,
- ✓ collecte des OMR en porte-à-porte et des biodéchets en PAV,
- ✓ collecte sélective des emballages en porte-à-porte,
- ✓ gestion des déchèteries,
- ✓ transport des déchets collectés.

Suite à des problèmes financiers et une liquidation judiciaire prononcée fin juillet par le Tribunal de commerce, le marché a dû être attribué à une nouvelle entreprise.

SEPUR est le nouveau titulaire à compte du 1^{er} août 2024. Il s'agit d'un transfert de marché au profit de cette nouvelle entité, sans reprise du passif du prestataire sortant : EcoDéchets.

Depuis le 1^{er} août 2024, SEPUR assure la continuité des prestations aux mêmes conditions financières et techniques qu'à l'initial. L'ensemble des personnels ouvriers et agents de maîtrise ont été repris par le nouveau titulaire, conformément aux dispositions du Code du travail et de la Convention collective nationale des activités du déchet (CCNAD).



Les opérations de tri et de traitement sont effectuées par le **SMITOM de Haguenau-Saverne** dont le SMICTOM est adhérent.

Filières REP en place (Responsabilité Elargie des Producteurs)

Filières	Eco-organismes / Opérateurs de collecte	Maîtres d'ouvrages
Piles	COREPILE	SMICTOM
Toxiques (peintures solvants...)	ECO-DDS / CHIMIREC	SMICTOM
Lampes à décharge	ECOSYSTEM / ENVIE Strasbourg	SMITOM
Déchets Electriques et Electroniques (D3E)	ECOSYSTEM / ENVIE Strasbourg	SMITOM
Déchets d'Equipement d'Ameublement (DEA)	ECOMAISON / SUEZ, SCHROLL	SMICTOM
Pneus VL	ALIAPUR / Transports Gilles Henry	SMICTOM
Papiers-cartons	CITEO / ALTEM Strasbourg	SMITOM
Verre	CITEO / SCHROLL	SMITOM
Textiles – Linge – Chaussures (TLC)	ECO-TLC / LE RELAIS ALSACE	SMITOM

Articles de sport et de loisirs (ASL)	ECOLOGIC / ENVIE Lorraine	SMICTOM
Articles de Bricolage et de Jardinage (ABJ)	ECOMAIISON / SUEZ, SCHROLL ECOLOGIC / ENVIE Lorraine	SMICTOM

Autres filières de traitement des déchets

	Opérateurs	Maîtres d'ouvrages	Modes de traitement
Déchets verts	VITACOMPOST Dettwiller	SMITOM	Valorisation matière : compostage
Encombrants (fraction incinérable / non incinérable)	SMITOM Haguenau-Saverne	SMITOM	Incinération : Usine de Valorisation Energétique de Schweighouse Enfouissement : Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux de Weitbruch
Bois	SARDI – EGGER	SMITOM	Valorisation matière et/ou énergétique selon la qualité
Métaux et batteries	DERICHEBOURG	SMICTOM	Recyclage
Gravats	Sablière de Steinbourg	SMICTOM	Recyclage VRD
Plâtre	RITLENG Revalorisation	SMICTOM	Valorisation matière (plâtre) et énergie
Huiles alimentaires	QUATRA	SMICTOM	Valorisation en biocarburant
Huiles de vidange	SEVIA	SMICTOM	Régénération et/ou valorisation énergétique
Films argentiques (radios)	RECYCL'M	SMICTOM	Valorisation matière (sels argentiques) et énergétique
Cartouches d'encre	LVL	SMICTOM	Valorisation matière et énergétique

La collecte en déchèterie des déchets occasionnels

Le Smictom dispose de :

- ✓ **3 déchèteries fixes** à Ingwiller, Marmoutier, Saverne.
- ✓ **5 déchèteries mobiles** sur les sites de : Dettwiller, Dossenheim-sur-Zinsel, Neuwiller-lès-Saverne, Petersbach, Wingen sur Moder.

Les déchèteries mobiles sont ouvertes chacune 1 fois par mois, ou 2 fois par mois de mai à octobre pour Petersbach et Wingen-sur-Moder. Le Smictom dispose ainsi de 3,5 déchèteries sur la base d'un équivalent de 35h d'ouverture / déchèterie, soit une déchèterie pour 18 700 habitants.



Les déchets acceptés sont triés, selon les flux suivants.



1.4. Mise en œuvre de la redevance incitative

La redevance incitative est en place depuis juillet 2012 sur l'ensemble du Smictom. C'est une redevance au volume et à la levée, basée sur la production d'ordures ménagères résiduelles.

A compter de 2022, l'ensemble des bacs TRI ont été dotés d'une puce. Pour être collectés, l'identification des bacs est devenue obligatoire. Outre de permettre une facturation identifiable par l'usager de la part des déchets valorisables, cette identification permet la mise en œuvre d'actions de prévention / sensibilisation et de réduction des erreurs de tri mieux ciblées.

L'accès aux déchèteries est contrôlé par des badges d'accès, de couleur vert pour les particuliers et rouge pour les professionnels.

Les professionnels qui ne sollicitent pas les services du SMICTOM pour la collecte de leurs déchets, assimilés à ceux des particuliers, peuvent ponctuellement avoir accès aux déchèteries. Une carte spécifique peut leur être remise. Elle est facturée 60 € par

semestre. Les dépôts sont facturés au volume selon les mêmes tarifs appliqués à l'ensemble des professionnels.

Le fichier des redevables est géré par le personnel du SMICTOM à l'aide du logiciel Ecocito, développé par la société TRADIM ; également attributaire du marché de fourniture et de maintenance des bornes d'accès en déchèterie.

Tarifs 2024 : mise en œuvre d'une nouvelle grille tarifaire

Suite aux travaux d'études et des décisions prises par les élus du Comité Directeur, la grille tarifaire a été révisée au 1^{er} janvier 2024. Elle garantit l'équilibre financier du syndicat en dépenses / recettes.

Cette augmentation des tarifs était devenue nécessaire pour répondre à l'inflation des prix des consommables, des services et de l'énergie, tout comme à la baisse des cours de reprise de matériaux issus du tri (acier, aluminium, plastiques, papiers et cartons).

Les contributions forfaitaires ont été augmentées, prenant en compte la différenciation des fréquences de collecte entre les zones urbaines et rurales (C1 hebdomadaire, C0,5 bimensuelle).

Aussi, les élus ont souhaité voir afficher le coût financier résiduels des filières de tri, en appliquant un part forfaitaire spécifique aux bacs de tri (ce qui reste à charge de la collectivité, après déduction des financements des éco-organismes dans le cadre de la Responsabilité élargie des producteurs).

TAILLE DES BACS	PART FIXE au foyer	PART FIXE au bac OMR (12 levées incluses)	LEVÉES AU-DELÀ DE 12	PART FIXE au bac collecte sélective	TARIF MINIMUM
 80 L (1-3 personnes)	 37 €* au lieu de 34 €	 70 €	 4 €		 146 € + 4 €/levée <i>au lieu de 104 €</i>
140 L (2-5 personnes)	37 €* au lieu de 34 €	121 €	7 €	Bac sélectif 140 L ou 240 L 39 €	197 € + 7 €/levée <i>au lieu de 155 €</i>
240 L (5 personnes et +)	37 €* au lieu de 34 €	210 €	12 €		286 € + 12 €/levée <i>au lieu de 244 €</i>
770 L	37 €* au lieu de 34 €	674 €	38 €		
1100 L	37 €* au lieu de 34 €	964 €	54 €	Bac sélectif 770 L 125 €	

Tarifs des déchèteries

Les usagers particuliers disposent de **16 passages annuels** inclus dans la tarification forfaitaire (dépôts limités à de 2 m³ et à 2 visites journalière). Au-delà, l'accès est facturé 6 €.

Les dépôts des **professionnels** sont facturés au volume par type de déchet. Les tarifs sont fixés au volume par demi-m³. Nouvelle tarification au 1^{er} janvier 2024 :

Type de déchet	€ / demi-m ³
Produits non dangereux	
Tout-venant incinérable	18 €
Tout-venant non-incinérable	30 €
Bois	10 €
Papiers/cartons	2,50 €
Déchets verts	10 €
Gravats	15 €
Amiante-ciment	30 €
Ferrailles – Métaux - Batteries	0
Plâtre	15 €
Produits dangereux – filières REP	
Déchets Electriques et Electroniques – D3E	0
Piles	0
Néons	0
Produits dangereux liquides (DDS, déchets diffus spécifiques)	
Produits toxiques	6 € / 5 litres

Nombre de redevables et répartition des bacs – Nombre de levées par an

Vue d'ensemble des redevables du SMICTOM en fin d'exercice

Type de redevable	2023		2024	
	Nombre	Ratio	Nombre	Ratio
Particuliers / Bailleurs	26 747	94%	26 902	95 %
Administrations	318	1%	356	1 %
Associations	202	0,7%	184	0,7 %
Professionnels	1 036	3,7%	1008	3,3 %
Total usagers	28 303	100 %	28 450	100 %

Détail des dotations en service au 31-12-2024

Vol. bac (I)	OMR	TRI
Particuliers - Bailleurs - Syndics		
80	16 665	-
140	9 042	2 621
240	1 272	24 442
770	123	119
S/total	27 102	27 182
Collectivités - Administrations		
80	97	-
140	91	18
240	313	547
770	62	81
S/total	563	646
Professionnels - Associations		
80	485	-
140	345	112
240	551	1 428
770	158	211
S/total	1 539	1 751
Total	29 205	29 579

Répartition des usages

Vol. bac (I)	OMR		TRI	
80	17 247	59%	-	
140	9 478	32%	2 751	9%
240	2 136	7%	26 417	89%
770	344	1%	411	1%
Total bac	29 205		29 579	
<i>Total Vol. (I)</i>	3 484 200		7 041 690	

Bacs OMR : moyennes des levées

Pour les ménages

Taille du bac (l)	Nb de bacs en place	Répartition	Nb moyen de levées par an
80	16 665	61 %	10
140	9 042	33 %	11
240	1 272	5 %	16
770	123	- de 1%	34
Total	27 102	/	/

Pour les non-ménages

Taille du bac (l)	Nb de bacs en place	Répartition	Nb moyen de levées par an
80	582	28 %	10
140	436	21 %	14
240	864	41 %	20
770	221	10 %	23
Total	2 103	/	/

Bacs TRI : moyennes des levées

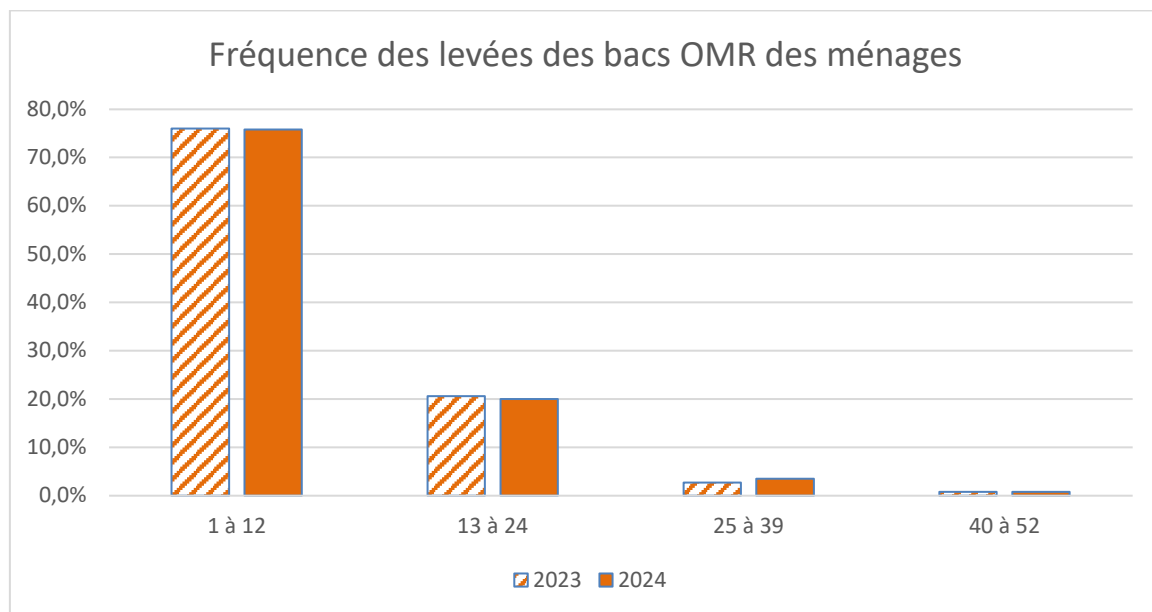
Pour les ménages

Taille du bac (l)	Nb de bacs	Répartition	Nb moyen de levées par an
140	2 574	9 %	13
240	23 838	90 %	18
770	93	1 %	14
Total	26 505	/	/

Pour les non-ménages

Taille du bac (l)	Nb de bacs	Répartition	Nb moyen de levées par an
140	177	6 %	13
240	2 579	84 %	16
770	318	10 %	18
Total	3 074	/	/

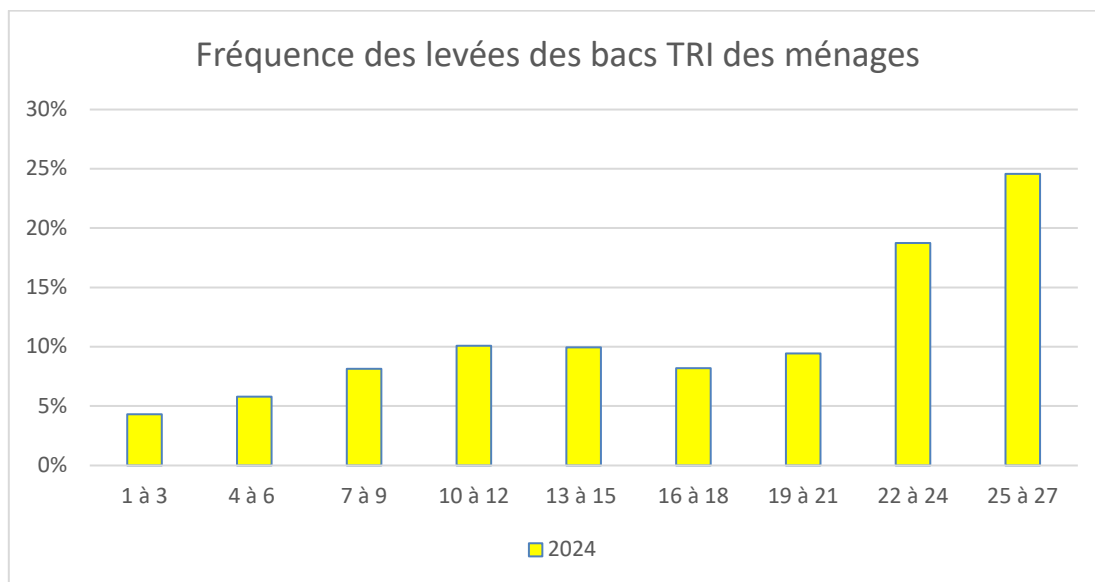
Les tableaux et graphiques ci-dessous présentent le nombre de levées pour les usagers présents toute l'année sur le Smictom.



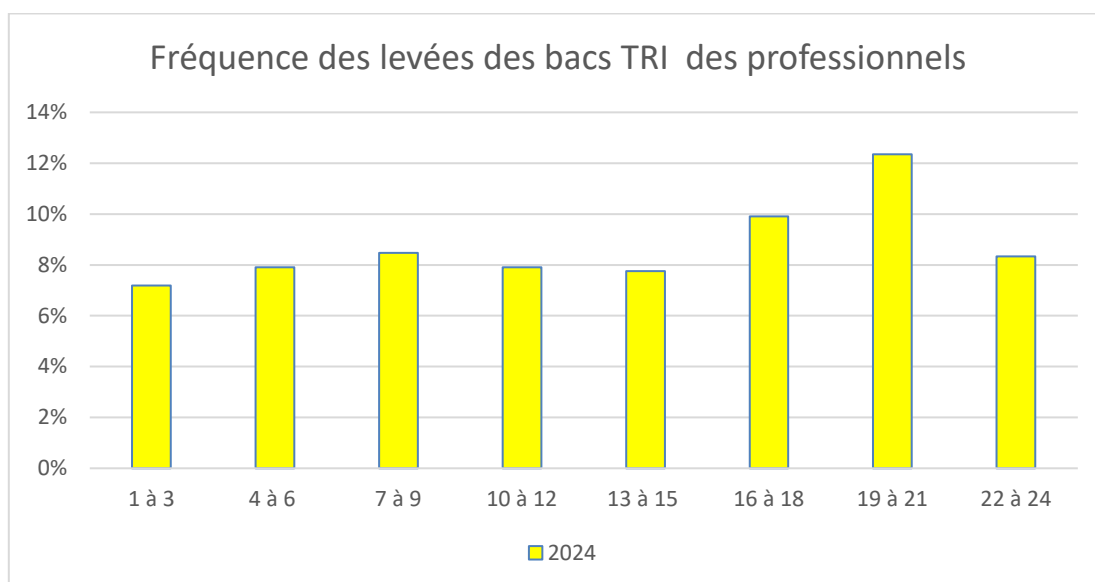
	2023	2024
	PARTICULIERS BAILLEURS	PARTICULIERS BAILLEURS
1 à 12	20 678	20 385
13 à 24	5 603	5 377
25 à 39	724	932
40 à 52	201	208
TOTAL	27 206	26 902

76 % des ménages présentent au plus une fois par mois leur bac OMR à la collecte. 21 % le sortent tous les 2 à 3 semaines, et seulement moins de 1% le sortent systématiquement toutes les semaines.

52 % des professionnels sortent en moyenne leurs bacs une fois par mois. 29 % le remettent à la collecte à raison d'une à deux fois par mois, 12 % trois fois, et seulement 7 % toutes les semaines.



43 % des usagers sortent le bac de TRI à la collecte régulièrement tous les quinze jours. 28 % une à deux fois par mois, et 18 % moins d'une fois par mois.



Pour les professionnels, les fréquences sont plus variées. Elles dépendent des activités spécifiques qui génèrent plus ou moins de quantités d'emballages. Les classes de fréquences sont quasi identiques en volumes.

Evolution du taux moyen de présentation des bacs à la collecte

Fréquence de collecte	OMR		TRI		Fréquence de collecte
	2023	2024	2023	2024	
C0,5	55%	40%	Non mesuré	68%	C0,5
C1	25%	24%		60%	C0,5

Zonage des collectes OMR

C0,5 toutes les communes à l'exception de Bouxwiller, Ingwiller, Saverne

C1 Bouxwiller, Ingwiller, Saverne

Pour rappel des années précédentes quand toutes les communes étaient en C1 pour la collecte des OMR :

2017- 30 % ; 2019 : 29 % ; 2020 : 29. % ; 2021 : 30 % ; 2022 : 29 %

Seulement à compter de 2024 tous les bacs TRI sont tous pucés, ce qui permet la mesure.

1.5. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le PLPDMA est un programme qui définit les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis par les pouvoirs publics pour la réduction de la production de déchets. Il est obligatoire depuis le 1er janvier 2012. Il tient compte de la stratégie régionale inscrite au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et la décline à l'échelle locale,

Le Smictom a révisé son PLPDMA en cours, pour la période 2023-2028 ; avec pour objectif une réduction de 10 % de la production des déchets sur la période, avec comme année de référence les productions de 2010.

Résultat sur la période 2010-2024 : -22 % de déchets ménagers et assimilés

Il comporte 6 axes et une quinzaine d'actions.

Axe 1 : Animer le PLPDMA et accompagner les initiatives du territoire

1. Coordonner et animer le PLPDMA

L'animation du PLPDMA s'appuie sur des **ressources internes et externes** et est coordonnée par la chargée de mission dédiée. Elle mobilise le maître-composteur, l'agent de prévention ressources végétales, une ambassadrice du tri, ainsi que des animateurs externes : Eric Charton pour le volet **déchets verts et jardinage au**

Smictom Saverne - Rapport annuel déchets 2024

naturel et Lydia Dillenschneider pour le volet **Zéro Déchet et sobriété de la consommation**.

En 2024, **19 ateliers et animations** ont ainsi été proposés pour **211 personnes sensibilisées** en tout.

Axe 2 : Développer la redevance incitative pour en faire un outil de prévention

2. Elaborer une grille tarifaire encourageant la réduction des déchets

Voir point 1.4 ci-avant.

Axe 3 : Accompagner vers la sobriété dans la consommation des biens matériels

3. Sensibiliser les élèves à la prévention des déchets

Avec le recrutement d'une **ambassadrice du tri/animatrice dédiée au public scolaire à partir de septembre 2024**, le SMICTOM a pu **intensifier son action de sensibilisation auprès des élèves**. Après avoir contacté les 57 établissements ou regroupements scolaires du territoire, l'équipe a programmé des interventions dans **22 classes entre septembre et décembre 2024**. Ce sont donc **516 élèves** qui ont rencontré notre ambassadrice du tri et de la prévention en 2024.

4. Encourager les alternatives aux textiles sanitaires

En 2024, **34 subventions** ont été allouées à des particuliers pour **l'achat de protections périodiques lavables**.

Suite notamment à la distribution d'affiches de communication aux collèges/lycées ainsi que dans une dizaine de magasins du territoire (supermarchés, boutiques de lingerie, magasins vendant des textiles réutilisables...) sur les protections périodiques lavables.



5. Encourager au refus des courriers non-adressés

Cette sensibilisation s'est faite à travers la **distribution d'autocollants Stop-Pub**.

6. Accompagner vers la consommation zéro déchet

2024 fut marqué par le **redémarrage de l'action « Le vrac, ça m'emballé ! »** avec la constitution d'un groupe de travail habitants/SMICTOM et démarchage/bilan auprès de plusieurs commerces.

Plusieurs subventions ont été accordées aux acteurs du territoire :

A l'association des Piverts **(10 ateliers)** :

- 7 ateliers scolaires (collège d'Ingwiller et lycée de Bouxwiller) sur les thèmes suivants : **recyclage de matériaux** (construction en récupération de palettes, tawashi/éponges en matériaux recyclés) et **cosmétiques**

- 3 ateliers grand public de sensibilisation à la **réduction du gaspillage alimentaire**

A la Grange aux Paysages (**9 ateliers**) :

- 4 interventions sur le **gaspillage alimentaire** au collège de Bouxwiller
- 4 interventions auprès des CE2 du RPI de Tieffenbach-Struth, et 1 intervention auprès des CM1 du RPI d'Eschbourg sur **compostage/usage des déchets verts**
- 1 intervention auprès d'un groupe d'adultes via un dispositif du SYCOPARC « Défi familles à biodiversité positive » sur **compostage/usage des déchets verts**



7. Accompagner les organisateurs de manifestations

Cette action a rencontré un grand succès en 2024, des événements étaient sur liste d'attente. **Cinq manifestations ont été accompagnées** dans leur démarche vertueuse de réduction des déchets.

Nous avons acheté des **pinces de tri** et nous avons fait fabriquer **des mâts de tri** en bois (chaises contenant des sachets de tri) par Entraide Emploi afin de les prêter aux organisateurs d'événements.

Axe 4 : Favoriser le réemploi, le prêt et la réparation

8. Développer le réemploi en déchèterie

2024 a vu se mettre en place la **collecte des ASL** (articles sport et loisirs) et **ABJTH** (articles bricolage et jardinage thermiques) en déchèterie.

Avec notre partenaire Emmaüs, nous poursuivons les **recycleries en déchèterie de Marmoutier et Ingwiller** : les usagers peuvent y déposer des objets en bon état qui sont ensuite revendus au profit d'Emmaüs.

Axe 5 : Renforcer la prévention des biodéchets

9. Encourager les solutions alternatives individuelles : compostage et lombricompostage

Un nouveau marché adapté (destiné aux structures d'insertion) pour l'**achat de composteurs** a été rédigé. Entraide emploi a été retenue pour les 2 lots.

En 2024, **1 seule subvention** a été allouée à un particulier pour l'**achat d'un lombricomposteur**.

10. Développer le compostage partagé et le compostage en établissement

3 nouvelles placettes ont été mises en place dans les **communes** d'Hinsbourg, Landersheim et Wimmenau.

Notre maître composteur a également accompagné **3 établissements scolaires savernois** : le collège Poincaré, le lycée Jules Verne et le périscolaire Les Sources à Saverne.

En 2023, 35 m3 de déchets organiques ont été traités et ont permis l'obtention de **10 tonnes de compost**. **En 2024**, ce volume a plus que doublé, avec **80 m3** traités pour **23 tonnes de compost** produites.

11. Aider les gros producteurs de biodéchets à trier les biodéchets à la source

Cette action a été décalée à 2025.

Axe 6 : Encourager la gestion de proximité des végétaux

12. Développer un cadre incitatif au zéro déchet vert

Le SMICTOM a effectué de la **sensibilisation au jardinage au naturel et à la gestion de proximité des déchets verts**.

Avec notamment la **distribution de documentations** (utiliser les déchets verts au jardin : tontes et tailles, paillage, son compost...) en déchèterie auprès des usagers.



Des **modules de démonstration** ont également été mis en place en déchèterie de Marmoutier : poursuite de **la haie sèche**, installation de **nichoirs et d'abris à chauves-souris**, création de **panneaux pour communiquer sur les haies vives et haies sèches**.

13. Promouvoir le broyage des tailles de haies

Malgré la poursuite de la subvention pour l'achat de broyeur, il n'y a pas eu de demande en 2024.

Les subventions concernant les prestations de broyage, en revanche, ont été bien pourvues en 2024 avec **8 prestations prises en charges à 75% par le SMICTOM**. L'obtention de ces subventions impliquant une **redistribution du broyat** auprès des habitants.

Des **articles sur le broyage** ont été publiés sur notre site web, envoyés aux DNA et partagés sur notre page Facebook.

14. Promouvoir le mulching et limiter les apports des tontes en déchèterie

Des articles sur les tontes de gazon ont été publiés sur notre site web, envoyés aux DNA et partagés sur notre page Facebook.

De plus, notre agent en ressources végétales, a sensibilisé de nombreuses personnes en déchèterie sur l'**intérêt du mulching** et de l'**usage des tontes en guise de paillage** au jardin.

15. Accompagner les communes et des entreprises vers le zéro déchet vert

Un état des lieux de 9 communes a été mené par Frédérique BERGEROT notre agent en ressources végétales et Eric CHARTON, un animateur externe.

1.6. Actions de communication

En 2024, nous avons poursuivi notre communication traditionnelle, à savoir le guide des déchets, les informations événementielles, les mises à jour du site internet, des totems en déchèteries, la gestion de la page Facebook, etc. Grâce à une gestion dynamique et ciblée, **la page Facebook du Smictom a augmenté son nombre de followers de presque 300 (1 400 au lieu de 1 100 followers en 2023).**

Communication sur le PLPDMA :

- Rédaction d'articles sur les solutions pour les déchets verts



- Augmentation du nombre d'animations scolaires à la rentrée 2024 et créations de jeux à destination de différentes tranches d'âges



Communication inédite :

- Mise en œuvre de la communication sur la **nouvelle grille tarifaire**
- Création de **nouveaux panneaux en déchèterie** (petits flux, voir ci-contre)
- Participation à l'organisation du passage de la flamme olympique (voir photo en page de garde)



1.7. Appel à projet GEBIODEC

Le Smictom est lauréat de l'appel à projets GEBIODEC de l'ADEME pour la période 2020-2022 (prolongé jusqu'à juin 2024). Cet appel à projets concerne les actions en matière de collecte des biodéchets, de gestion de proximité (compostage notamment) et de prévention des biodéchets.

➡ Collecte des biodéchets

En progression constante depuis ces dernières années, la collecte des biodéchets aux points d'apport volontaire reste limitée aux zones d'habitats denses. À la suite du diagnostic réalisé en 2023, et des perspectives de développement des placettes de compostage partagé pour les zones rurales, les élus n'ont pas souhaité voir élargir le schéma de collecte à l'ensemble du territoire. Seulement quelques renouvellements de matériel et compléments d'installations seront à prévoir pour les années à venir, pour répondre à la continuité de l'accroissement de l'usage du tri des biodéchets par les habitants.



A noter que l'objectif quantitatif de collecte fixé au marché de prestation a été atteint en fin d'année. Une nouvelle consultation des prestataires de collecte et traitement est programmée pour le premier semestre 2025. L'échéance de ce nouveau marché sera concordante avec celles des autres marchés de collecte (2028).

Progression des tonnages collectés :

2022 = 470 t

2024 = **750 t** (+60%)

➡ Gestion de proximité

➤ Composteurs individuels

228 composteurs individuels ont été vendus en 2024.

➤ Placettes de compostage partagé

En fin d'exercice, **15 placettes** de compostage partagé sont en service.



➤ Ateliers de compostage



3 ateliers de compostage ont été organisés (à Saverne et à Niedersoultzbach) au cours de l'année 2024. Une quarantaine d'habitants du territoire ont ainsi été formés au compostage.

➔ Réduction des déchets/lutte contre les incivilités

De nombreuses communications ont été faites via Facebook, des dépliants et des affiches notamment.

- Jardinage au naturel
- Gestion différenciée des espaces verts



Objectifs contractuels à atteindre :

➔ Baisse de 5% des ordures ménagères résiduelles collectées par rapport à 2019.

Le tonnage collecté en 2024 est de 6 226 tonnes. La baisse constatée en rapport aux données de référence de 2019 (6 968 t) est de 742 tonnes, soit une réduction de 11 %.

➔ Baisse ou stabilisation du couple [ordures ménagères résiduelles + déchets alimentaires collectés] par rapport à la collecte d'ordures ménagères résiduelles au début de l'opération soit 2017 :

En 2024, nous constatons la stabilisation du couple OMR + biodéchets collectés aux points d'apport volontaire, qui représente un tonnage de 6 978 tonnes (6 226 + 752). Le tonnage de 2017 était de 6 939 tonnes.

➔ Baisse ou stabilisation de la collecte des déchets verts par rapport à 2019 :

Pour la réalisation de cet objectif, des actions particulières sont inscrites au PLPDMA. Pour leurs mises en œuvre et suivi dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, le recrutement de l'agent dédié a été réalisé seulement au mois de septembre.

La mesure de l'impact des actions à déployer ne pourra produire de résultat qu'à long terme. De plus, il sera nécessaire de les mesurer au regard des variations des productions à attribuer aux variations climatiques. L'incidence des volumes de pluviométrie devra être prise en compte pour évaluer l'évolution des tonnages collectés.

Pour exemple, la production de cette année est en légère hausse par rapport à 2023. Néanmoins, elle reste en diminution par rapport aux tonnages collectés en 2019. En diminution de 335 tonnes ; soit une baisse de 16,5 % par rapport aux productions de 2019.

Concernant les productions mutualisées des apports par les communes et les professionnels aux plates-formes de compostage gérées par le SMITOM, on note une stabilisation sur ces dernières années.

1.8. Collectes et traitement - Faits marquants 2024

Les modifications et améliorations apportées aux services :

- Mise en œuvre d'une nouvelle grille de tarification.
- Changement de prestataire pour les collectes en porte à porte, la gestion des déchèteries, les biodéchets, à compter du 1^{er} août ; suite aux défaillances financières du titulaire EcoDéchets (redressement, puis liquidation judiciaire).
- Arrivée de la société SEPUR en reprise et continuité du marché en cours.
- Collecte des dépôts sauvages de pneumatiques dans les communes. Prise en charge financière par l'éco-organisme Aliapur dans le cadre de cette nouvelle obligation inscrite à la loi AGEC, pour un élargissement de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) à tous les types de pneus collectés par les collectivités.



- Diagnostic et état des lieux de l'état d'usure des quais des déchèteries fixes. Une forte dégradation de ceux-ci a été constatée, suite à l'état des lieux lors du transfert du marché à SEPUR. Les protections le long des murs et les blocs d'arrêt de positionnement des bennes ne sont plus fonctionnels et doivent être remplacés. De fait, l'état des quais s'est dégradé par le choc des bennes à quai. Maîtrise d'œuvre et travaux sont à prévoir pour 2025.
- Travaux préparatoires à l'étude de la mise en œuvre des filières REP pour les déchets des Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB). La loi AGEC définit le cadre contractuel, technique et financier de l'obligation de prise en charge de ces déchets par les producteurs. Sa mise en œuvre transfère la charge financière aux producteurs, via les éco-organismes dédiés que sont : Valobat, EcoMobilier et Ecominero, pour les déchets bois / plastiques, les huisseries, les gravats, l'amiante ciment, les

déchets spécifiques et dangereux (peintures, solvants, colles, mastics, ...), laines de verre et de roches.

Gestion des ressources humaines, techniques et financières :

- Réorganisation des services accueil et gestion de la relation usagers.
- Recrutement d'une nouvelle ambassadrice du tri, suite à un départ en retraite. L'agent recruté dispose d'un profil animation, qui va lui permettre de redynamiser les actions de sensibilisations aux gestes et à la qualité du tri à destination de publics cibles (scolaires, établissements et associations sportives, culturelles, manifestations, communes, habitats collectifs).
- Recrutement de l'agent de prévention ressources végétales, en réponse aux besoins identifiés dans le cadre du PLPDMA.
- Extension des locaux du siège (location d'une surface complémentaire dans le bâtiment actuel) : meilleur agencement et répartition des bureaux pour les agents, disposition d'une salle de réunion. Action en faveur du réemploi pour l'équipement en mobilier : la totalité du mobilier nécessaire à l'équipement des bureaux et de la salle de réunion sont issus du réemploi de ceux de la Région Grand Est.



1.9. Orientations pour 2025

- Continuité de la mise en œuvre et des suivis des actions du PLPDMA.
- Réalisation des travaux de rénovation des quais des déchèteries fixes.
- Réalisation des aménagements complémentaires prévus pour le stockage des collectes des nouvelles filières REP. Des abris en structure bois / métal sont à installer à la déchèterie de Saverne (permis de construire en cours d'instruction).
- Mise en œuvre de l'expérimentation de la solution FICHA (www.ficha.fr) pour un contrôle assisté de caméras à réalité augmentée, pour le suivi de la qualité du tri sélectif des emballages et papiers au vidage des bacs. La caméra, couplée à un logiciel d'intelligence artificielle est capable d'identifier les erreurs de tri. Cette aide technique permettra à terme de réaliser à chaque collecte un contrôle exhaustif de tous les bacs. Le logiciel permet de créer des tournées ciblées pour les ambassadeurs du tri, afin de prioriser le contrôle des bacs qui présentent des erreurs de tri conséquentes et récurrentes.

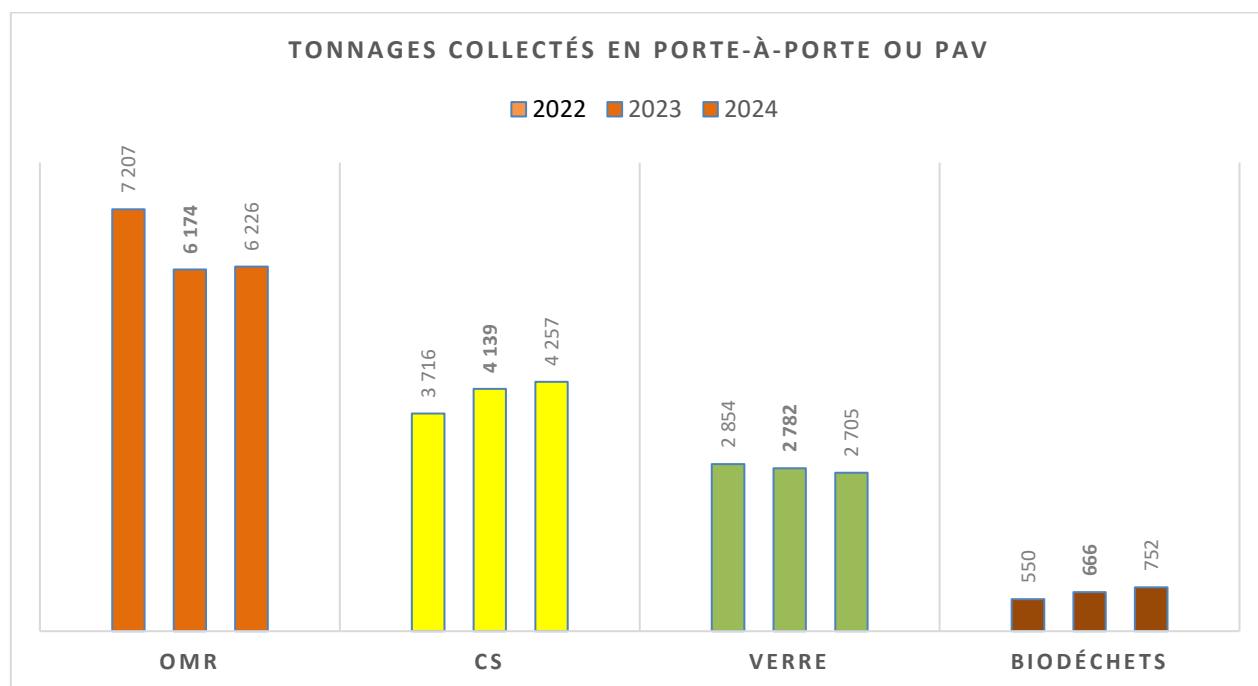


2. INDICATEURS TECHNIQUES

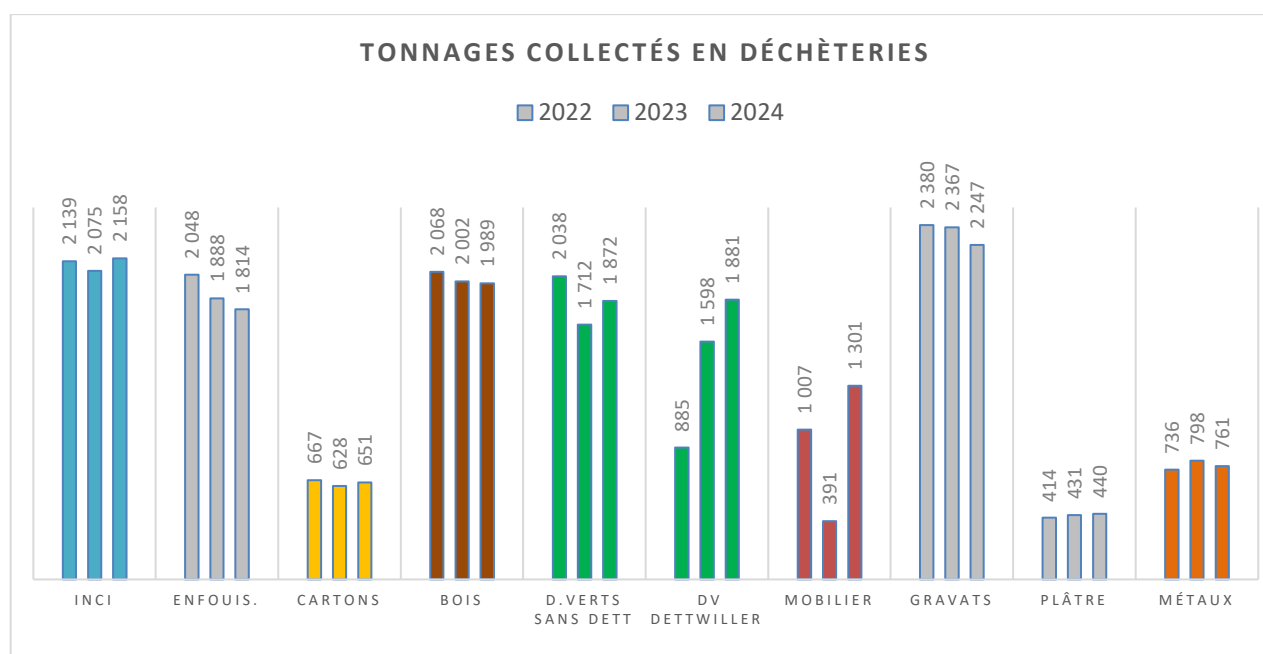
2.1. Quantités de déchets collectées en 2024 sur le SMICTOM

Smictom de la Région de Saverne	2024	2024	Evol/2023	
Type de déchet	tonnes	kg/hab/an	2023-2022	Source
Collectes en Porte à Porte PAV Verre & Bio déchets	13 940 t	223 kg	+180 t	+1,3 %
<i>Ordures Ménagères Résiduelles – OMR</i>	6 226	100	+53	SMITOM
<i>Biodéchets</i>	752	12	+86	Eco.Déchets (eD)
<i>Verre</i>	2 705	43	-77	SMITOM
<i>Emballages ménagers et papiers</i>	4 257	68	+ 118	SMITOM
Collectes en déchèteries	13 877 t	222 kg	+318 t	+2,3 %
<i>Gravats</i>	2 247	36	-120	eD
<i>Plâtre</i>	440	7	+9	Ritleng
<i>Amiante-ciment</i>	10	-	+4	SMITOM
<i>Papiers-cartons</i>	651	10	+22	SMITOM
<i>Déchets verts</i>	1 872	30	+160	SMITOM
<i>Métaux (ferreux et non)</i>	761	12	-37	eD
<i>Tout-venant - Incinérable</i>	2 158	35	+83	SMITOM
<i>Tout-venant - Non incinérable</i>	1 814	29	-65	SMITOM
<i>Bois</i>	1 989	32	-13	SMITOM
<i>Déchets d'Équipement et d'Ameublement de la maison (DEA)</i>	1 301	21	+269	Ecomaison
<i>Articles de Bricolage et de Jardinage thermiques (ABJ th)</i>	1	-	+1	Ecologic
<i>Articles de Sport et de Loisirs (ASL)</i>	2	-	+2	Ecologic
<i>Déchets Electriques Et Electroniques (DEEE)</i>	445	7	+39	SMITOM
<i>Batteries</i>	6	0,10	-2	eD
<i>Huile végétale</i>	9	0,14	-4	QUATRA
<i>Huile de vidange</i>	24	0,40	-	Sévia
<i>Piles</i>	6	0,06	+2	Corepile
<i>Films radio</i>	1	-	-	Recycl'm
<i>DDS filière éco-DDS</i>	46	0,73	+2	Eco-DDS
<i>DMS Peinture et chimiques</i>	53	0,09	+11	Chimirec / eD
<i>Cartouches d'impression</i>	1,4	0,02	+0,27	LVL
<i>Pneus Aliapur</i>	38	0,60	+2	Aliapur
<i>Pneus hors filière REP</i>	2	0,03	-1	G. Henry
Total déchets ménagers et assimilés	27 817 t	445 kg	+498 t	+ 1,8 %
Nombre d'habitants (données INSEE)	62 458	+ 8 kg / hab.		

Evolution des quantités collectées



Evolution des quantités collectées en tonnes



2.2. Collecte sélective en porte-à-porte et refus de tri

Données quantitatives et qualitatives des performances de tri des emballages et papiers :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Collecte sélective en porte-à-porte (kg/hab/an)	70	69	65	65	61	61	59	66	68
Refus (%)	16%	18%	16%	15 %	19%	14%	16 %	20%	23%

Les refus de tri ont un impact financier non négligeable pour le Smictom, car le SMITOM répartit une partie de la contribution financière de Citéo au prorata des taux de refus de ses adhérents.

2.3. Collecte du verre

Le verre est collecté en apport volontaire avec au moins un conteneur par commune. 246 conteneurs mis en place par le SMICTOM sont vidés périodiquement, et autant que nécessaire par l'entreprise SCHROLL prestataire.

Comparaison des performances de collecte :

<i>Données référentiel Matrice des coûts</i>	<i>Quantités de verre collectées</i>
Smictom 2024	43 kg/an/hab.
SMITOM 2024	43 kg/an/hab.
Collectivités Grand Est en Tarification Incitative	44 kg/an/hab.
Collectivités Grand Est	43 kg / an /ha.

2.4. Collecte des déchets occasionnels en déchèterie

Fréquentation des déchèteries

Fréquentation des déchèteries nombre d'entrées

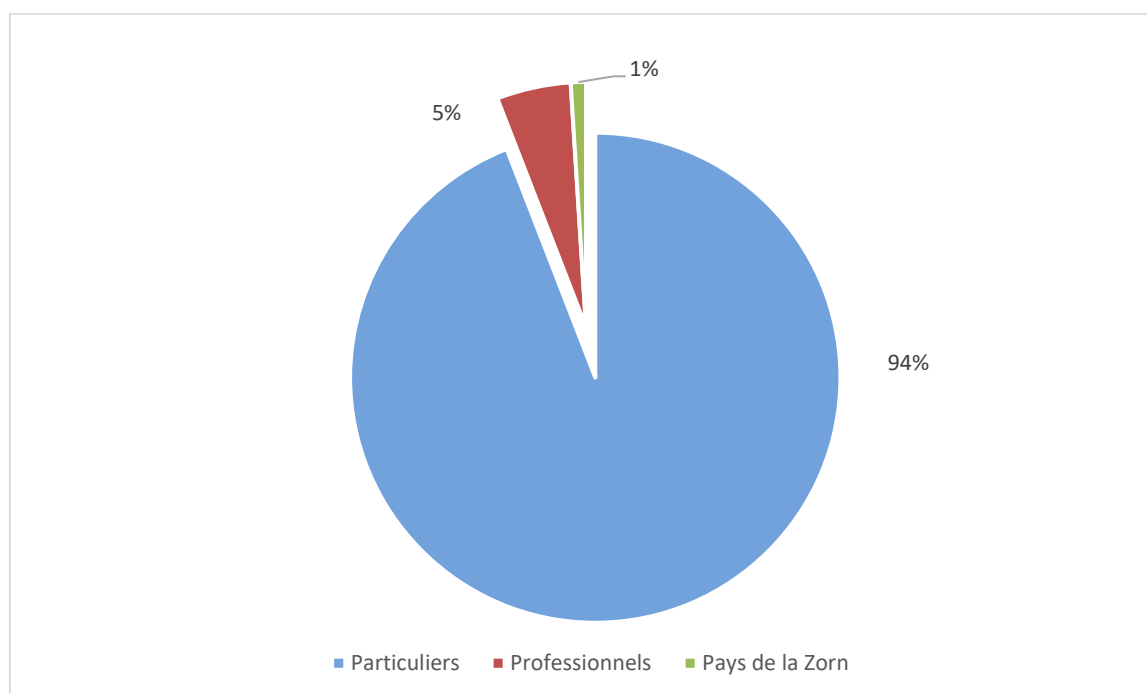
(tous publics particuliers et professionnels)

	2023	2024
Saverne	26 416	28 002
Ingwiller	39 835	41 570
Marmoutier	37 680	39 735
Point déchets verts Dettwiller	10 234	14 732
Mobiles	5 240	4 500
TOTAL	119 405	128 539

Détail des fréquentations des déchèteries mobiles

	2023	2024
DETTWILLER	661	500
DOSENHEIM/ZINSEL	1 015	818
NEUWILLER	805	574
PETERSBACH	1 893	1 844
WINGEN/MODER	866	764
TOTAL	5 240	4 500

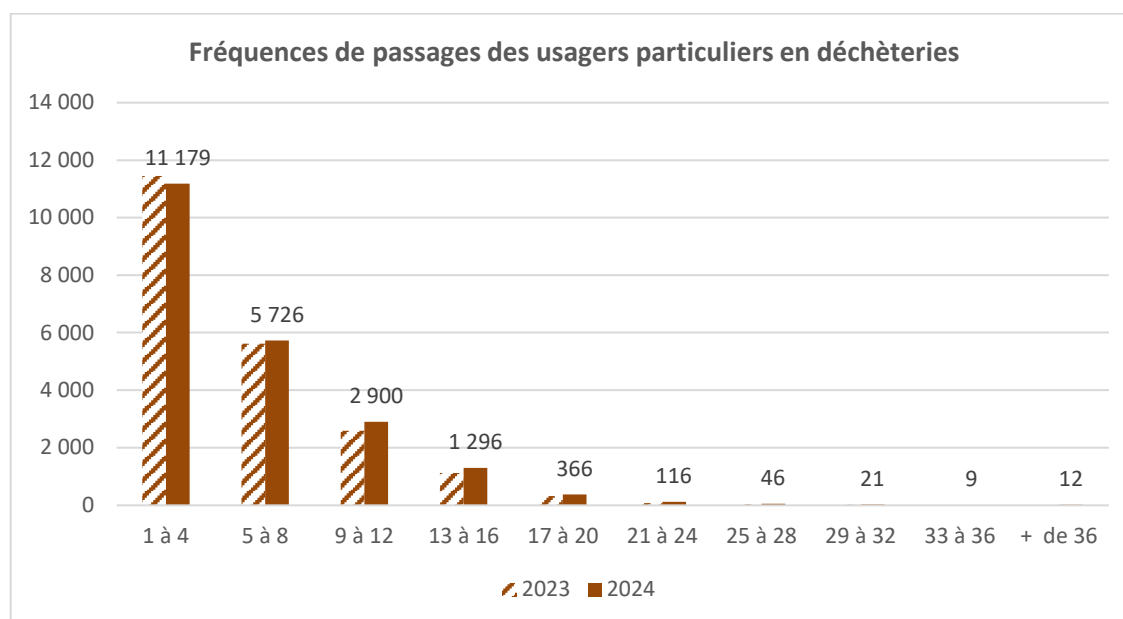
Répartition du nombre total des visites en déchèteries par type de tiers

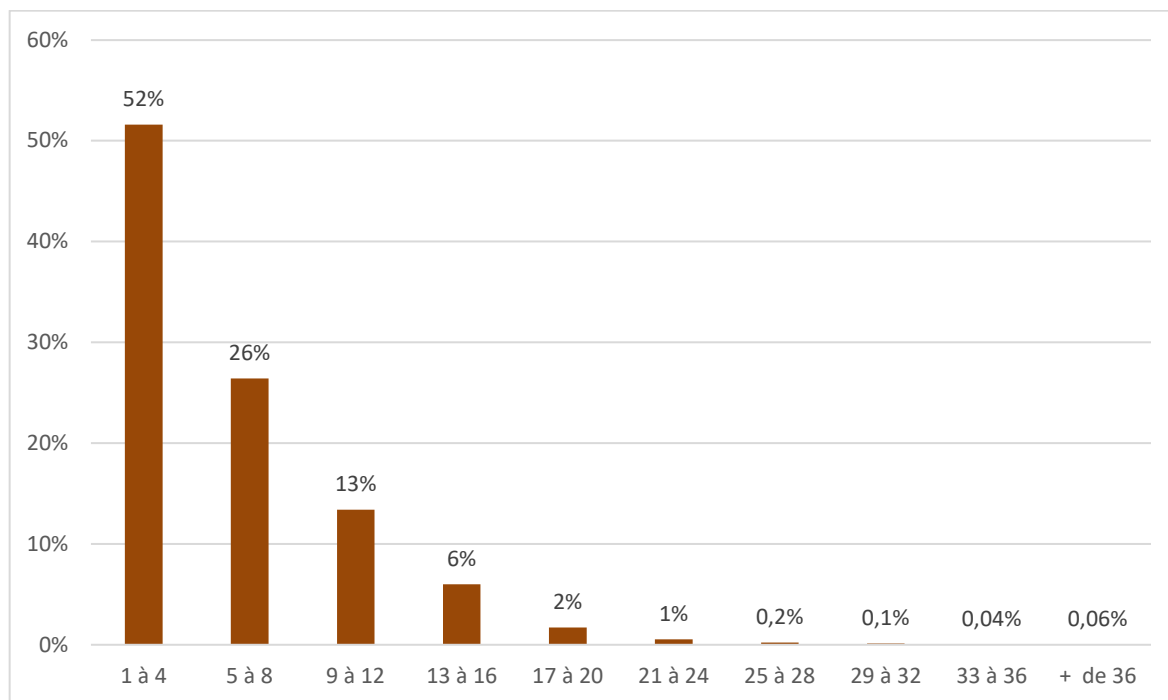


Les entrées des professionnels en déchèterie représentent 5 % des passages (5 794 entrées). L'accueil d'une partie de la population de la Communauté de communes de la Zorn, seulement 1 % (960 accès à la plate-forme déchets verts de Dettwiller).

Nombre de passages annuels des particuliers

*Bilan de fréquentation pour les particuliers,
en nombre d'usagers particuliers par nombre de passages annuels en 2024*





	Nbr d'usagers particuliers		Répartition	Nombre de passages	
	2 023	2 024		2 023	2 024
1 à 4	11 448	11 179	51,59%	26 273	25 672
5 à 8	5 620	5 726	26,42%	35 203	35 802
9 à 12	2 586	2 900	13,38%	26 491	29 804
13 à 16	1 120	1 296	5,98%	15 952	18 556
17 à 20	311	366	1,69%	5 629	6 597
21 à 24	67	116	0,54%	1 510	2 582
25 à 28	28	46	0,21%	732	1 213
29 à 32	17	21	0,10%	513	647
33 à 36	3	9	0,04%	102	306
+ de 36	5	12	0,06%	242	608
Total	21 205	21 671	100,00%	112 647	121 787
Evol. n/n-1	+ 2%			+ 8%	

En 2024, 97% des usagers particuliers n'ont pas dépassé la consommation des 16 passages en déchèterie inclus au forfait de facturation. Seulement 3% le dépassent, et se voient facturer des passages supplémentaires. Les accès des professionnels sont facturés dès le premiers passage en fonction des volumes déposés par type de déchets. Ils ne sont pas comptabilisés avec les apports des particuliers détaillés ci-dessus.

La fréquentation est en augmentation de +8%, pour un total des quantités déposées en augmentation d'un peu moins de 2%. Des quantités de déchets maîtrisées, voir stables, pour plus de visites. Les quantités moyennes par apport sont en légère diminution.

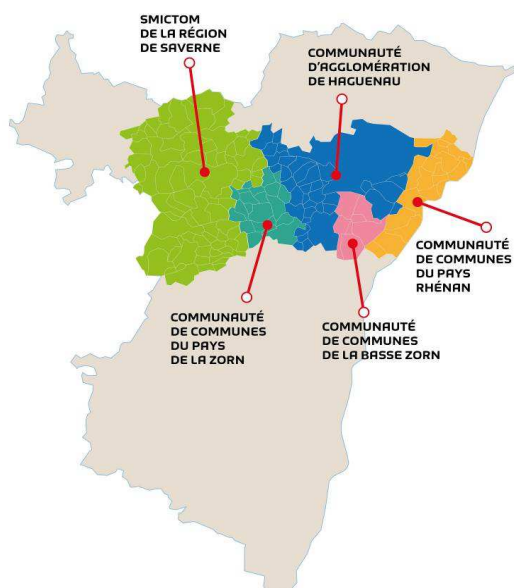
2.5. Kilomètres parcourus pour les collectes

Données d'exploitation des collectes	Biodéchets		OMR		CS		Déchèteries	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Distances parcourues (km)	19 607	23 133	103 978	101 059	63 283	64 593	134 071	177 451
Consommation de carburant (l)	5 223	10 497	61 116	50 052	42 116	41 908	61 681	62 877
Consommation moyenne/100 km (l)	26,64	45,38	58,78	49,53	66,55	64,88	46	35,43
Quantités transportées (t)	666	752	6 173	6 226	4 139	4 257	12 018	11 951
Nombre de tournées	107	105	790	803	755	777	/	/

3. TRAITEMENT

Le traitement des déchets issus des différentes filières de collecte est confié au SMITOM de Haguenau-Saverne. Le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Haguenau-Saverne compte 233 000 habitants.

LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE DU SMITOM DE HAGUENAU-SAVERNE



POPULATIONS DU SMITOM

(données INSEE au 01-01-2024)

SMICTOM de la région de Saverne :

76 communes et 62 458 habitants

CdC du Pays de la Zorn :

20 communes et 16 395 habitants

CA de Haguenau :

36 communes et 99 299 habitants

CdC de la Basse-Zorn

7 communes et 17 825 habitants

CdC du Pays Rhénan

18 communes et 37 372 habitants

Les compétences du SMITOM sont limitées au **traitement** des déchets et il les assure par :



- ➔ Valorisation dans son usine de valorisation énergétique baptisée EVNA
- ➔ Valorisation matière par compostage sur ses plateformes de Bischwiller et Dettwiller (et accessoirement sur une plateforme privée située à Niedermodern) ;
- ➔ Valorisation matière par organisation de l'apport volontaire des papiers, carton et bois en déchèteries et du verre sur des sites répartis en communes ;
- ➔ Tri et valorisation des emballages et papiers collectés en porte-à-porte par ses membres EPCI de collecte, en points d'apport volontaire pour le verre ;
- ➔ Stockage dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D.) de Weitbruch pour les déchets ultimes ;
- ➔ Gestion des collectes de DEEE et des vieux mobiliers.

Le personnel du SMITOM est réduit, avec un secrétariat de 2 personnes, une cellule communication de 2 personnes, 1 préposé à l'ISDND et 1 directeur. Toutes les prestations de traitement sont déléguées à des prestataires, sur leurs propres installations ou dans le cadre de contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation des installations du SMITOM.



4. INDICATEURS FINANCIERS

4.1. Analyse des coûts

Les éléments financiers détaillés ci-après sont pour la plupart issus de la matrice des coûts. Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode d'analyse spécifique qui comprend un rattachement à l'exercice des charges et produits s'y rapportant, permettant la comparaison avec les autres collectivités.

Les données présentées comprennent les dépenses et recettes, le coût aidé et le coût complet.

4.2. Modalités de financement

Le service est financé par la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi).

Les Communautés de Communes ont confié au SMICTOM la gestion des abonnés et la facturation, mais elles perçoivent toujours la redevance conformément aux dispositions dérogatoires de l'article L.2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les tarifs fixés annuellement par le Smictom sont approuvés par les Communautés de Communes adhérentes au syndicat.

La redevance est encaissée par les Communautés de communes qui la reverse le au SMICTOM à hauteur de 97 %. Les 3% non reversés servent à couvrir les frais de retard de paiement ou des impayés non recouvrables.

Recouvrement du financement par la REOMi 2023	4 762 K€	75,75 €/hab.
Recouvrement du financement par la REOMi 2024	5 296 K€	84,80 €/hab.

4.3. Structure générale des dépenses et recettes

L'exécution budgétaire 2024, a été arrêté comme suit :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 177 387,91	5 609 180,42	6 786 568,33
	Recettes réalisées (1)	B	502 799,10	5 769 435,93	6 272 235,03
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 298 000,00	7 315 000,00	8 613 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	239 165,34	6 071 009,58	6 310 174,92
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	263 633,76	-301 573,65	-37 939,89
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	120 612,09	1 705 819,58	1 826 431,67
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	384 245,85	1 404 245,93	1 788 491,78
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	384 245,85	1 404 245,93	1 788 491,78

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

4.4. Dépenses et recettes liées au SMITOM

Tarification 2024

Le SMITOM facture ses prestations aux syndicats de collecte adhérents, dont fait partie le Smictom. Les tarifs sont construits pour être incitatifs au tri et à la valorisation matière et/ou énergétique, à contrario des tonnages enfouis et des refus de tri.

A savoir : les refus de tri, c'est-à-dire les déchets qui ne répondent pas aux consignes de tri des emballages et papiers destinés à être collectés avec le bac de couvercle jaune, occasionnent des coûts de tri et des transports inutiles. On estime ces coûts à 3 fois le coût de leur transport et traitement dédié (OMR : Ordures Ménagères Résiduelles à déposer dans le bac à couvercle orange).

➔ Part proportionnelle au tonnage incinéré : **60€/tonne + 14 € TGAP**

(pour rappel 50€/t + 11€ TGAP en 2022 ; 60 €/t + 12€ TGAP en 2023)

➔ Part proportionnelle au tonnage enfoui : **83€/tonne + 63 € TGAP**

(Pour rappel 83€/tonne + 11€ TGAP en 2022 ; 83 €/tonne + 83€/t + 61 €/tonne en 2023)

➔ Part pour l'apport volontaire du verre (conteneurs et collecte)
proportionnelle aux populations desservies : **2,30 €/hab** (tarif inchangé)

➔ Part fixe, proportionnelle aux populations des Syndicats de Collecte : **4€/hab**
(tarif inchangé)

Les tarifs du SMITOM et de TGAP* sont ici exprimés hors taxes. Le taux de TVA est de 10 %, sauf pour la collecte du verre qui bénéficie d'une TVA réduite à 5,5 % au titre des filières de recyclage.

*La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), est perçue par l'Etat au profit du financement des politiques de prévention / réduction, mises en œuvre par l'Agence de Développement et de Maîtrise des Energies (Ademe). Elle est soumise à la TVA.

Refus des quantités collectées dans les bacs TRI			Coût des refus de tri	
23 %	9 79 t	15kg/hab.	276 205 €	4,40 € /hab.

Participation au SMITOM

Pour l'ensemble de ses prestations, la contribution payée au SMITOM est de
1 700 188 € TTC pour l'exercice 2024 ; TGAP incluse.

Pour rappel :

2022 = 1 129 062 € TTC

2023 = 1 280 392 € TTC

Une augmentation de 419 796 € sur l'exercice 2024 ; soit + 33 %.

Ce qui justifie l'augmentation :

- la in de la redistribution des recettes exceptionnelles versées aux exercices précédents par l'éco-organismes CITEO, pour dépassement des objectifs de performance inscrits au contrat ;
- les fortes baisses sur la période 2022-2024 des cours de reprise des matériaux issus du tri sélectif (acier, aluminium, plastiques, papiers /cartons) ;
- l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), applicable à l'incinération et l'enfouissement.

4.5. Principales recettes

	Organisme/entreprise	2022	2023	2024
Reversement transport	SMITOM	115 233 €	115 061 €	114 785 €
Reversement soutiens DEEE	SMITOM	40 457 €	42 255 €	44 853 €
Reversement soutiens éco-mobilier	SMITOM	27 594 €	26 762 €	13 478 €
Subventions communication et prévention	SMITOM	13 092 €	17 918 €	8 714 €
Reversement soutiens CITEO - ADTP	SMITOM	20 000 €	20 000 €	16 000 €
Subvention composteurs	SMITOM	11 165 €	8 268 €	13 340 €
Subvention GEBIODEC	ADEME	60 786 €	20 262 €	Fin de l'opération
Subvention éco-DDS communication	ECO-DDS	5 009 €	4 570 €	Fin de l'opération
Vente des ferrailles, métaux, batteries, collectés en déchèterie	DERICHEBOURG ESKA	155 536 €	136 255 €	138 337 €
Total		448 872 €	391 351 €	349 507 €

4.6. Principales prestations rémunérées à des entreprises

Prestations du prestataire principale : SEPUR

Le montant des prestations versées en 2024 dans le cadre des marchés en cours, se répartit comme suit (en € TTC) :

	Collecte des bacs OMR	Collecte des bacs TRI	Gestion des déchèteries	Collecte biodéchets	Traitement biodéchets	Livraison et maintenance des bacs	Total
2022	946 419 €	763 160 €	958 034 €	88 567 €	37 911 €	92 266 €	2 886 358 €
2023	823 353 €	853 253 €	1 118 758 €	98 705 €	52 704 €	196 194 €	3 142 967 €
2023/2022	-13%	+12%	+17%	+11%	+40%	+113%	+9%
2024	891 005 €	832 426 €	1 133 873 €	103 353 €	63 710 €	156 273 €	3 180 100 €
2024/2023	+8%	-2%	+1%	+5%	+21%	-20%	+1%

Depuis le démarrage des marchés, au 1^{er} juillet 2022, le montant des prestations réalisées présentent un volume financier en augmentation de +10% (variations des tonnages, révisions annuelles des prix).

Le marché prévoit une part de la facturation en fonction des tonnages collectés. Celle-ci représente 30 % du montant total des prestations. Elle correspond à la part variable (prix de la tonne kilométrique) facturée par le prestataire de collecte.

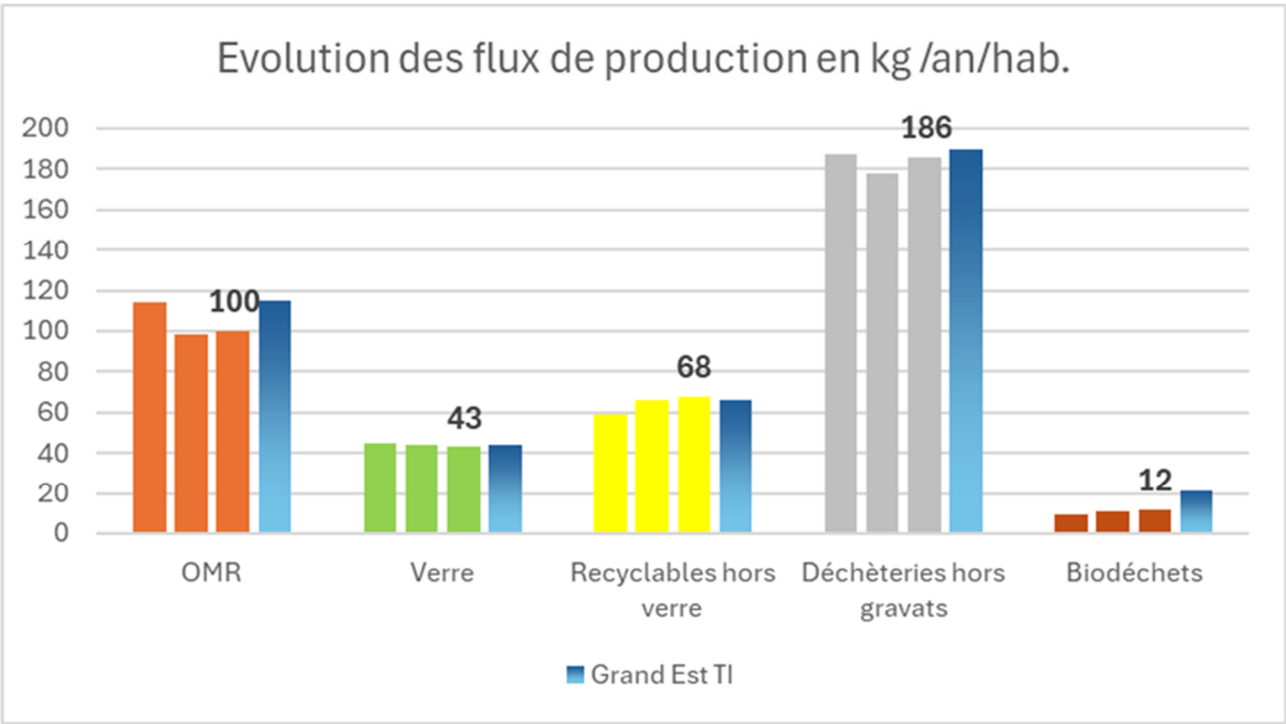
Principales prestations autres

CHIMIREC	Collecte et traitement des déchets dangereux hors filière EcoDDS	49 817 € TTC 2023 : 43 826 € 2022 : 62 869 €
RITLENG REVALORISATIONS (67)	Traitement des déchets de plâtre	39 905 € TTC 2023 : 40 647 € 2022 : 37 598 €

Synthèse des quantités collectées et coûts aidés par flux de déchets

Les données du Smictom sont ici comparées avec la moyenne des collectivités en Tarification Incitative du référentiel Grand Est publié par l'Ademe.

Période 2022 - 2024

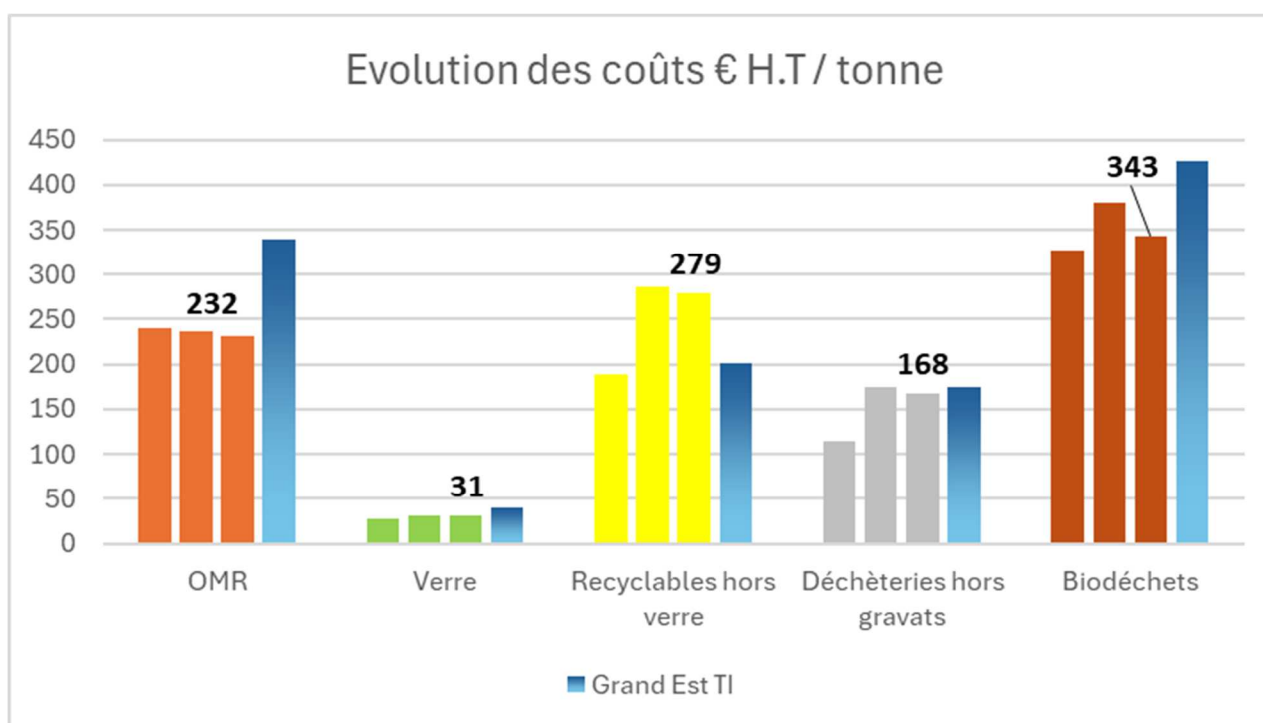
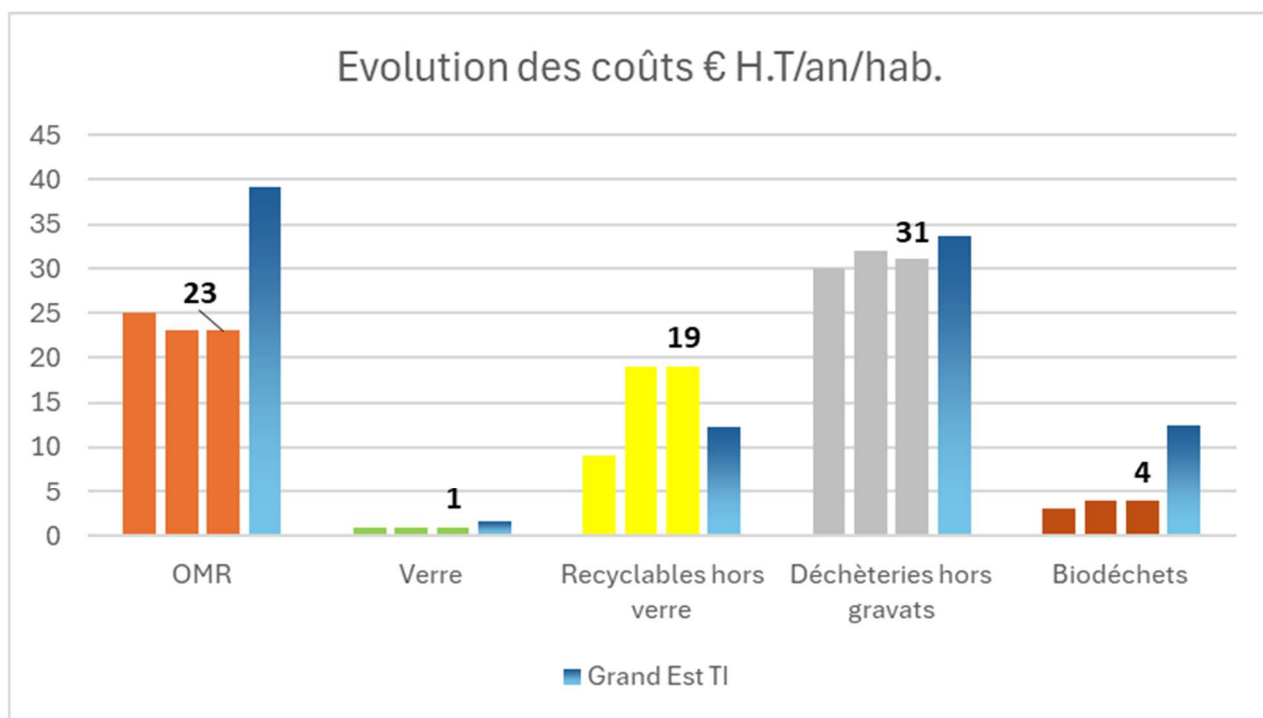


Définitions

- ✓ Coût complet : ensemble des charges – produits d'exploitation
- ✓ Coût aidé : coût complet réduit des aides publiques et des soutiens des éco-organismes

Répartition du coût aidé HT par flux (selon référentiel Ademe ComptaCoût®)

Période 2022 - 2024



Fait à Saverne, le 03/06/2025
Le Président du SMICTOM,
Joseph CREMMEL